

LA CAISSE D'ÉPARGNE ILE-DE-FRANCE FINANCE LA TRANSITION ET LA RENOVATION ENERGETIQUE DES TRAVAUX DE COPROPRIETE

Avec un très fort besoin de financement sur le marché de la copropriété de l'ordre de 7,6 milliards d'euros par an¹, peu d'intervenants bancaires positionnés et différentes réformes telles que les lois Climat et Résilience, Elan² et le DPE³, la Caisse d'Épargne Ile-de-France, forte de sa spécialisation sur le marché du financement des copropriétés met à disposition de tout l'écosystème une offre complète de financement de travaux : rénovation énergétique, ascenseurs, entretien, transformation, etc...

A l'occasion du Salon de la Copropriété, qui se tiendra les 8 & 9 novembre 2022 à la Porte de Versailles, la banque Francilienne présentera ses solutions de financement à destination des syndics de copropriétés.

Une équipe nationale dédiée pour répondre aux besoins d'un marché complexe (toutes régions confondues)

Avec une direction des Copropriétés, composée d'une trentaine de collaborateurs répartis sur l'ensemble du territoire national avec **10 chargés d'affaires dont 6 agences en régions (Lille, Nantes, Lyon, Bordeaux, Marseille et Montpellier) et 2 agences en charge du traitement des dossiers basées au siège de la Caisse d'Épargne Ile-de-France, la banque francilienne a constitué une Direction commerciale exclusivement dédiée aux besoins du marché.** Les Chargés d'Affaires ont pour mission de faire connaître l'offre de prêt collectif, de former, d'accompagner et de sensibiliser les syndics.

La banque s'est ainsi donnée pour but d'accompagner tous ses clients vers la transition énergétique et l'inclusion sociale en Ile-de-France afin de participer au verdissement et à la réhabilitation d'un parc vieillissant. Elle est d'ailleurs investie dans le financement, avec les collectivités locales, de copropriétés dites « fragiles ». Son ambition est d'obtenir l'adhésion d'un plus grand nombre de syndics à travers la digitalisation de l'ensemble des processus de traitement des dossiers de financement des prêts collectifs de copropriété.



« Le marché de la copropriété est complexe avec de réels besoins et attentes. Dans un contexte de crise énergétique, de forte demande avec des possibilités de financement restreintes, la Caisse d'Épargne Ile-de-France propose une offre qui répond en tout point aux besoins des copropriétés face aux enjeux de rénovation énergétique. Par le préfinancement des aides publiques versées à la réception des chantiers, nous jouons pleinement notre rôle de facilitateur de projets en donnant de la souplesse en amont aux copropriétés y compris celles dites fragiles. » explique Christophe BERFINI, Directeur des activités Syndics et Administrateurs de biens à la Caisse d'Épargne Ile-de-France.

¹ Selon l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

² Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan)

³ Diagnostic de performance énergétique (DPE)

Une offre complète de financement

L'offre à destination des copropriétés de la Caisse d'Épargne Ile-de-France s'articule autour de 3 produits phares et répond à des attentes bien spécifiques :

- **Copro 100** : ce prêt est contracté au nom du syndicat des copropriétaires avec des prélèvements réalisés individuellement sur le compte de chaque copropriétaire. Il est consenti sans limite d'âge, sans questionnaire de santé, une garantie spécifique permettant de désolidariser les copropriétaires entre eux et de choisir la durée du prêt (comprise entre 3 à 20 ans).

En cas de défaillance, c'est la banque francilienne qui met en place les actions de recouvrement.

Aujourd'hui, seule la Caisse d'Épargne Ile-de-France propose un tel dispositif qui satisfait non seulement les syndicats de copropriétés mais également l'ensemble des copropriétaires.

- **Eco Prêt à taux zéro copropriété** : l'obligation de travaux de rénovation pour les bâtiments particulièrement énergivores est désormais inscrite dans la Loi. Ce prêt à taux zéro bonifié par l'Etat sert à financer les travaux de rénovation énergétique des copropriétés. Il répond aux enjeux pour accompagner et accélérer la réduction de l'empreinte carbone des immeubles d'habitation et l'atteinte de la performance globale du bâti.

Octroyé sous conditions, Il est prélevé directement sur le compte du syndicat de copropriétaires.

Il présente toutefois un avantage certain pour les souscripteurs (propriétaires de lots à usage de résidence principale) : un prêt à taux 0% qui peut financer jusqu'à 50 000€/lot (sur une performance globale du bâti) pour une durée maximale de 20 ans.

Il s'agit d'un véritable levier de financement de la rénovation énergétique.

- **Préfinancements des subventions publiques** : cette solution concerne les aides de type « Ma Prim' Renov », les dispositifs de l'ANAH ou des collectivités locales. Un préfinancement jusqu'à 100% des subventions collectives (et des subventions individuelles sous conditions) garantissant le bouclage financier spécifique d'un chantier de copropriété.

La Caisse d'Épargne Ile-de-France vous attend sur son stand D46 - Pavillon 5.2 / 5.3

Mercredi 9 novembre de 11h30 à 13h00, Christophe Berfini, Directeur des activités Syndics et Administrateurs de biens à la Caisse d'Épargne Ile-de-France, participera à une table-ronde sur la thématique « Financer la transition énergétique en copropriété : faut-il tout attendre de l'État ? ». Cette table-ronde sera animée par **Henry Buzy-Cazaux, Président fondateur de l'Institut du Management des Services Immobiliers** avec les interventions également de :

- **Artémis Courtage**
- **Sébastien Catté-Wagner**, Directeur de projets à l'Agence nationale pour l'habitat **ANAH**
- **Anne-Lise Deloron**, Directrice du marché de la rénovation énergétique **de la Poste**
- **Isabelle Fournier**, Membre du bureau de la **FNAIM du Grand Paris**

Le débat sera précédé de la présentation des résultats d'une enquête de SeLoger sur les préoccupations des copropriétaires en matière de transition environnementale.

CONTACTS PRESSE

Caisse d'Épargne Ile-de-France

Stéphanie Chmelewsky - 06 35 20 28 72

Sonia Jocitch – 06 24 74 29 91

presse@ceidf.caisse-epargne.fr

À propos de la Caisse d'Épargne Ile-de-France :

Banque régionale coopérative, première actionnaire du Groupe BPCE, elle exerce son activité depuis plus de 200 ans et finance tous les domaines de l'économie et l'ensemble des acteurs de l'Ile-de-France : collectivités locales, logement social, associations, entreprises, institutionnels, particuliers et professionnels. La Caisse d'Épargne Ile-de-France regroupe un réseau de 415 agences et 28 centres d'affaires dédiés aux entreprises ainsi qu'une Banque Privée. Elle compte 5 000 collaborateurs et 3 millions de clients dont 700 000 sociétaires. Elle accompagne le développement de trois filiales : La Banque BCP, la Banque de Tahiti et la Banque de Nouvelle Calédonie. Toutes nos actualités [ici](#)

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :





CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE

#Copropriété
#Rénovationénergétique
#Financement
#prêtscollectifs
#SalondelaCopropriété
#Maprimrenov
#DPE
#Travaux
#syndicsdecopropriété
#copropriétaires
#DPEF
#Performance_energétique
#ANAH #collectivités_locales